

## ARRÊTÉ N° 01720200220802

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations

#### **Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet de la Charente-Maritime

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à LA ROCHELLE le 20 février 2020

Visé Le : 20 février 2020

Monsieur Martial de VILLELUME  
Président

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	Poste à pourvoir le
V01720024683001	Adjoint administratif territorial	Responsable du bureau du port <a href="#">Plus de détail</a>	Création d'un emploi	35h00	MAIRIE BOURCEFRANC LE CHAPUS 17560 Bourcefranc le chapus	19/02/2020	01/05/2020
V01720025951001	Emploi contractuel de catégorie C	Gestionnaire paye <a href="#">Plus de détail</a>	Mutation vers autre collectivité	35h00	CENTRE DE GESTION FPT DE LA CHARENTE-MARITIME 17076 La rochelle cedex 9	20/02/2020	01/04/2020